

### Marché public DE SERVICES

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIELS DE QUINCAILLERIE ET SERRURERIE**

**(Un an reconductible trois fois)**

- ACTE D'ENGAGEMENT –

**Lot n°.. - ………………………..**

Personne publique et pouvoir adjudicateur :

Mairie de Nanterre

1 place du 27 mars 2002 - 92000 Nanterre

Représentant du pouvoir adjudicateur et ordonnateur :

Monsieur le Maire de Nanterre

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-59 à R. 2191-61 du Code de la commande publique (CCP) :

Service de la commande publique

Comptable assignataire des paiements :

La Trésorière principale municipale

73 rue Henri Barbusse - 92000 Nanterre - Tél. 01 47 21 56 48

Mode de consultation :

Appel d'offres ouvert (art. R. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP)

**ARTICLE 1 – DEFINITION DU MARCHE**

1.1 - personne publique - maître d’ouvrage

Ville de Nanterre

1 place du 27 mars 2002

92000 Nanterre

Représentée par son Maire, Monsieur Raphaël ADAM

1.2 - Cocontractant

Formules à utiliser par les entrepreneurs candidats

* Le contractant est une entreprise individuelle : utiliser la formule **A**
* Le contractant est une société (ou un groupement d'intérêt économique) : utiliser la formule **B**
* Le contractant est un groupement d'entrepreneurs : utiliser la formule **C**

**Formule A**

M, Mme (Nom et prénoms)

Agissant en mon nom personnel

Domicilié à

Adresse complète et numéro de téléphone

Immatriculé(e) à l’I.N.S.E.E. :

Numéro d’identité d’établissement (SIRET) :

Code d’activité économique principale (APE) :

Numéro d’inscription au registre du commerce et des sociétés :

PME (cocher la case correspondante) :  Oui  Non

**Formule B**

M, Mme (Noms et prénoms)

Agissant au nom et pour le compte de la Société (Intitulé complet et forme juridique)

Au capital de

Ayant son siège social à

Adresse complète et numéro de téléphone

Immatriculé(e) à l’I.N.S.E.E. :

Numéro d’identité d’établissement (SIRET) :

Code d’activité économique principale (APE) :

Numéro d’inscription au registre du commerce et des sociétés :

PME (cocher la case correspondante) :  Oui  Non

**Formule C**

C1

M.

C2

M

Les entreprises ci-dessus étant groupées et l’entreprise………………….……….étant leur mandataire.

Dans le cas d’un groupement d’entrepreneurs, chaque entrepreneur C1, C2, de ce groupement doit compléter la formule C en utilisant :

- la formule **A** s’il s’agit d’une entreprise individuelle ;

- la formule **B** s’il s’agit d’une société (ou d’un groupement d’intérêt économique).

Le cocontractant de la personne publique, après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP), des documents qui y sont mentionnés et qui lui ont été remis avec le dossier de consultation, s’engage conformément aux clauses et conditions de ces documents, à exécuter les prestations dans les conditions qui suivent.

En toute connaissance de l’intégralité des pièces du DCE, et suivant ses obligations, le cocontractant reconnait avoir informé l’acheteur :

* de toute imprécision, omission sur les prescriptions, prestations ou mises en œuvre ;
* de toute imprécision, omission sur les limites entre prestations du lot dont mon entreprise a la charge et les autres lots de l’opération ;
* de toute incohérence entre plans ou entre plans et pièces écrite ou entre pièces écrites

et obtenu tous les éclaircissements nécessaires à la remise d’une offre sincère et véritable.

L’offre ainsi présentée ne lie toutefois le cocontractant de la personne publique que si son acceptation lui est notifiée dans un délai de 6 mois à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

1.3 - objet du marche

Le marché a pour objet la fourniture et livraison de matériels de quincaillerie et serrurerie pour les besoins des services municipaux.

**ARTICLE 2 – MONTANT ET PRIX**

Les montants du marché sont fixés à :

Lot 1 : Fourniture et livraison d’articles de quincaillerie et de serrurerie divers

* 0 € HT minimum par an
* 195 000 € HT maximum par an

Lot 2 : Fourniture et livraison de cylindres et clés de marque VACHETTE

* 0 € HT minimum par an
* 53 000 € HT maximum par an

Les prestations du marché sont traitées sur la base de prix unitaires. Le bordereau des prix unitaires (BPU) est annexé au présent acte d’engagement.

**ARTICLE 3 – DUREE ET DELAIS D’EXECUTION**

3.1 - DUREE

Chaque marché prend effet à compter de sa date de notification.

Chaque marché est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de notification. Il est tacitement reconductible 3 fois par période de 12 mois.

La non-reconduction prendra la forme d’une décision expresse de la part du représentant du pouvoir adjudicateur et interviendra dans un délai de 3 mois avant l’échéance de chaque période d’exécution.

3.2 - DELAIS D’EXECUTION

Les jours ouvrés s’entendent du lundi au vendredi.

Lot 1

* **Délai de livraison normale**

Le délai maximum de livraison est de ………… jours ouvrés.

*(Le délai proposé ne pourra pas être supérieur à 10 jours ouvrés).*

* **Délai de livraison urgente**

Le délai maximum de livraison est de ………… heures.

*(Le délai proposé ne pourra pas être supérieur à 48 heures).*

**ARTICLE 4 - GARANTIE DES FOURNITURES**

La garantie des fournitures est précisée à l’article 21 du CCP.

**ARTICLE 5 - PROMOTION DE L’INSERTION ET DE L’EMPLOI – CLAUSE D’INSERTION SOCIALE**

Sans objet.

**ARTICLE 6 - SOUS-TRAITANCE**

Sans objet.

**ARTICLE 7 – BENEFICE DE L’AVANCE**

Le versement d’une avance est prévu conformément au CCP.

Le cocontractant peut en refuser le versement. Il doit préciser s'il souhaite ou non en bénéficier.

Nous souhaitons bénéficier de l’avance.

Nous ne souhaitons pas bénéficier de l’avance.

En l’absence de précision, la Ville considérera que le cocontractant ne souhaite pas bénéficier de l’avance.

**ARTICLE 8 – PAIEMENTS**

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant de celles-ci au crédit du compte (**joindre un RIB**) :

* Nom
* Adresse :
* Etablissement bancaire :
* Code banque :
* Code guichet :
* Compte numéro :
* Clé RIB :

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

En cas de groupement d'opérateurs économiques conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations.

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

(*cocher la case correspondant à votre situation*)

* Un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
* Un compte unique ouvert au nom du groupement ;
* Les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions des prestations indiquées en annexe du présent document.

Le cas échéant, la répartition des prestations du marché entre les membres du groupement et le RIB de chaque cotraitant sont annexés au présent acte d’engagement.

**ARTICLE 9 - REMATERIALISATION DE L’OFFRE**

La présente offre ayant fait l'objet d'une transmission électronique, le cocontractant s'engage à accepter, si la personne publique le demande, la rematérialisation conforme sous format papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. Le cocontractant s’engage à signer une édition de ces documents sans procéder à la moindre modification de ceux-ci, pour les remettre à la personne publique sous format papier.

A , le

Le cocontractant,

(cachet, date et signature du représentant du cocontractant)

**ARTICLE 10 - ACCEPTATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

Le présent acte d’engagement comporte les annexes énumérées ci-après :

* Annexe 1 : Bordereau de prix unitaire
* Annexe 2 : Taux de remise consentie sur catalogue général

A Nanterre, le …………..

Le représentant du pouvoir adjudicateur,

**Adjoint au Maire**